

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

GARANTIE D'EMPRUNT

ESPACE DOMICILE

ISLE DE GRON / CONSTRUCTION

DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS

MONTANT 1 521 460 euros

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame le Maire présenter la demande formulée par ESPACE DOMICILE tendant à obtenir la garantie de la commune sur un emprunt réalisé pour un montant de 1 521 460 euros pour la construction de 18 logements locatifs – opération de l'Isle de Gron – d'une durée 40 ans avec 9 mois de préfinancement, au taux 4.30 % révisable en fonction de la variation du Livret A.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 19.2 du Code des Caisse d'Epargne, et l'article 2021 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- APPROUVE :

ARTICLE 1 : La Commune de Montoir de Bretagne accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 1 521 460 euros représentant 100 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 1 521 460 euros que la SA ESPACE DOMICILE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 18 logements locatifs de l'opération « L'Isle de Gron » située rue Raymond Poincaré à Montoir de Bretagne.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du Prêt Locatif à Usage social (P.L.U.S) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Taux d'intérêt actuariel annuel	:	4.30 % (révisable)
Durée de la période d'amortissement	:	40 ans
Durée du préfinancement	:	9 mois
Taux annuel de progressivité des annuités	:	0 % (révisable)
Différé d'amortissement	:	0 an
Différé total	:	0 an
Périodicité des remboursements	:	annuelle
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 9 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans maximum, à hauteur de la somme de 1 521 460 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt que sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et l'emprunteur.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

GARANTIE D'EMPRUNT

ESPACE DOMICILE

ISLE DE GRON / CONSTRUCTION

DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS

MONTANT 252 872 euros

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame le Maire présenter la demande formulée par ESPACE DOMICILE tendant à obtenir la garantie de la commune sur un emprunt réalisé pour un montant de 252 872 euros pour la construction de 18 logements locatifs – opération de l'Isle de Gron – d'une durée 50 ans avec 9 mois de préfinancement, au taux 4.30 % révisable en fonction de la variation du Livret A.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 19.2 du Code des Caisse d'Epargne, et l'article 2021 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- APPROUVE :

ARTICLE 1 : La Commune de Montoir de Bretagne accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 252 872 euros représentant 100 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 252 872 euros que la SA ESPACE DOMICILE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 18 logements locatifs de l'opération « L'Isle de Gron » située rue Raymond Poincaré à Montoir de Bretagne.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du Prêt Locatif à Usage social (P.L.U.S) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Taux d'intérêt actuariel annuel	:	4.30 % (révisable)
Durée de la période d'amortissement	:	50 ans
Durée du préfinancement	:	9 mois
Taux annuel de progressivité des annuités	:	0 % (révisable)
Différé d'amortissement	:	0 an
Différé total	:	0 an
Périodicité des remboursements	:	annuelle
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 9 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans maximum, à hauteur de la somme de 252 872 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt que sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et l'emprunteur.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

AVENANT A LA CONVENTION

DE MANDAT OPAC

REALISATION VOIRIE ATTENANTE

A LA CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS

BELLEVUE III

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2006 autorisant Madame le Maire à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération citée ci-dessus.

Vu que l'article 7 -1 de cette convention prévoyait que le montant de l'enveloppe financière allouée était de 150 000 € HT

Après avoir entendu Mme le Maire,

○ présenter la demande formulée par l'OPAC 44, tendant à obtenir un avenant à la convention de mandat aux fins de relever le montant de l'enveloppe financière allouée [150 000 € HT] dans le cadre de la délégation de mandat accordée par la ville pour la réalisation des VRD accompagnant la création de 8 logements à Bellevue,

○ préciser que cette demande est motivée par les résultats de l'analyse des offres des entreprises portant le montant des travaux à 161 933,38 € HT ; 193 672,32 € TTC,

○ rappeler que ces travaux font l'objet d'une aide financière de la Région des Pays de Loire [16 000 €]

○ proposer :

➤ un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage modifiant l'article 7 -1 afin de porter le montant prévisionnel à 163 000 € HT

➤ une Décision Budgétaire Modificative au Budget Primitif 2008 afin d'augmenter les crédits inscrits pour cette opération de 15 600 € TTC

Considérant l'intérêt du dossier

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- APPROUVE,

✓ La Décision Budgétaire Modificative N°1 ci-jointe

✓ La réévaluation du montant de l'enveloppe financière allouée à l'OPAC à 163 000 euros HT soit 194 948 Euros TTC au moyen d'un avenant n°1 à la convention initiale de mandat (projet ci- joint)

✓ Donne délégation à Mme le maire (ou son représentant) pour signer l'avenant

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DE MANDAT DE MATRISE D'OUVRAGE

Entre les soussignés :

La Mairie de Montoir de Bretagne, représentée par son maire, Madame Michèle LEMAITRE, agissant en cette qualité , et en vertu d'une délibération du conseil municipal du 28 Mars 2008 ,

Dénommée ci-après le « maître d'ouvrage »

Et

OPAC 44 , dont le siège est à Nantes, 3 boulevard Alexandre Millerand, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes, sous le numéro B 342 119 724 et représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean Baptiste COMBRISSE, habilité à signer la présente Convention en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation,

Dénommé ci-après le « mandataire »

Préambule

Par délibération en date du 30 juin 2006, la Mairie de Montoir de Bretagne a décidé de confier à l'OPAC 44 la réalisation des travaux de voirie et de réseaux du groupe d'habitation de 8 Maisons « Bellevue » conformément au programme et à une enveloppe financière prévisionnelle de 150 000 € HT .

Vu les résultats des analyses des offres des entreprises, il y a lieu de procéder à un avenant à la convention initiale.

ARTICLE 7 -1 FINANCEMENT PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage s'engage à assurer le financement de l'opération pour un montant prévisionnel de 163 0000 euros Hors Taxes, soit 194 948 € TTC, conformément à l'échéancier prévisionnel des dépenses et des recettes défini en annexe 1 de la convention initiale .

Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires

A Montoir de Bretagne, le 14 avril 2008

Pour la MAIRIE,

Pour L'OPAC

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008Nombre de membres : en exercice : 29convoqués : 29présents : 28procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :**PARTICIPATION COMMUNALE****VIABILISATION ELECTRIQUE****INTERIEURE****LOTISSEMENT BELLEVUE III**

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard René–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil Municipal du 30 juin 2006 autorisant Madame le Maire à signer une convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de la voirie attenante à la construction de 8 logements sur le secteur de Bellevue.

Vu le courrier du SYDELA en date du 23 janvier 2008 présentant le coût des travaux de viabilisation électrique intérieure du lotissement Bellevue III et la répartition financière,

Après avoir entendu Madame le Maire,

- Présenter la demande formulée par le SYDELA
- Préciser le montage financier de cette opération :

- Coût prévisionnel des travaux HT :	13 634,11 €
- Prise en charge par le SYDELA HT :	11 725,33 €
- Montant prévisionnel de la participation communale HT :	1 908,78 €
* Acompte demandé (60 % de la participation)	- 1 145,27 €
* Solde	763,51 €

Considérant l'intérêt du dossier

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE

- La réalisation des travaux de viabilisation électrique du Lotissement Bellevue III
- Le montage financier présenté
- Donne délégation à Madame le Maire (ou son représentant) pour signer l'accord de participation financière.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008Nombre de membres : en exercice : 29convoqués : 29présents : 28procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :**ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX****EXTENSION CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL****MARCHES NEGOCIES SUITE A APPEL
D'OFFRES INFRUCTUEUX****LOTS N°2&3**

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard René–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Une première consultation a été lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2007.

Après présentation du rapport d'analyse des offres par les Cabinets MERCECA et AREA, maîtres d'œuvre de l'opération, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 18 février 2008, a déclaré les lots 2 et 3 infructueux et décidé de les relancer en marché négocié conformément à l'article 35-I 1° du Code des Marchés Publics.

Après négociations et présentation du rapport établi par Monsieur Pierre-Yves MERCECA, la CAO du 7 mars 2008 a décidé de retenir :

LOT N° 2 : TERRASSEMENT - VRD**Entreprise GAROT**

Chemin des Pinluettes - ZI de la Guerche - 44250 SAINT BREVIN LES PINS
avec un montant de 130 000,00 € HT

LOT N° 3 : GROS-OEUVRE**Entreprise PICAUD**

3 rue de la Prée Neuve - ZAC de Villejames - 44350 GUERANDE
avec un montant de 128 374,21 € HT

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces des marchés découlant de la procédure négociée ainsi que tout avenant dans la limite des 5 % du montant du marché conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et plus particulièrement ses articles 20 et 118.

Le financement est inscrit au Budget Communal 2007 et suivant sous l'imputation budgétaire : 2313-DST 133-020.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

FIXATION DES INDEMNITES

DE FONCTION DU MAIRE,

DES ADJOINTS &

DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la Loi n° 2000-276 du 27 février 2002 fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux,

CONSIDERANT le procès verbal en date du 22 mars 2008 portant installation du nouveau Conseil Municipal issu du scrutin du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité,

- DECIDE de fixer comme suit les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux, avec effet au 22 mars 2008, calculées sur la base de l'indice brut mensuel 1015, barème des communes dont la population se situe entre 3 500 et 9 999 habitants, auquel il a été ajouté une majoration de 15% pour chef lieu de canton :

- Maire : 51,50%
- 3 Adjointes - Elus communistes et républicains - : 21,49 %
- 5 Adjointes : 20,60%
- Conseillers Municipaux délégués : 5,35%
- Conseillers Municipaux : 2%

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

**CONSTITUTION DES
COMMISSIONS MUNICIPALES**

**ARTICLE L.2121-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard René–Beucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité,

- ARRETE comme suit la constitution des Commissions Municipales :

Commission d'APPEL d'OFFRES :

Présidente : Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

Membres titulaires : Madame Arlette LE MEUTE et Messieurs Christian GUIHENEUF, Marcel LECLERC, Hubert DELAHAIE et Gilbert LEMESTRE.

Membres suppléants : Mesdames Chantal BEYER et Annette REGENT et Messieurs Joël JOUAND, Daniel LE BARILLEC et Roger ETOGO.

Commission COMMUNICATION :

Présidente : Madame Michèle LEMAITRE, Maire

Membres : Monsieur Pascal PLISSONNEAU, Conseiller municipal délégué à l'Information et à la Communication, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoint, Madame Nathalie AUBREMAIRE et Messieurs Christian MARTIN et Paul DUBOIS.

Commission URBANISME & ENVIRONNEMENT :

Président : Monsieur Marcel LECLERC, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme et à l'Environnement.

Membres : Monsieur Joël JOUAND, Conseiller municipal délégué à l'Environnement, Messieurs Christian GUIHENEUF, Julien VASSEUR, Dominique CORFEC, Hubert DELAHAIE, Gilbert LEMESTRE et Roger ETOGO.

Commission ENSEIGNEMENT & RESTAURATION SCOLAIRE :

Présidente : Madame Chantal BEYER, 2^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à l'Enseignement et à la Restauration Scolaire.

Membres : Mesdames Marie-Christine VILAIN, Mireille CHEDOTAL, Annette REGENT, Lydie BERNIER et Messieurs Paul DUBOIS, Hubert DELAHAIE, Pascal THEBAUD.

Commission AFFAIRES SOCIALES :

Président : Monsieur Martial METAYER, 3^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux Affaires Sociales.

Membres : Mesdames Annette REGENT, Patricia HIOU, Mireille CHEDOTAL, Lydie BERNIER, Nathalie AUBREMAIRE et Monsieur JORGE.

Commission SPORTS :

Présidente : Madame Catherine LEGUEBE, 4^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Sports.

Membres : Mesdames Arlette LE MEUTE, Renée BERNARD, Mireille CHEDOTEL et Messieurs Philippe JORGE, Christian MARTIN et Pascal THEBAUD.

Commission CULTURE et JEUNESSE :

Président : Monsieur Daniel LE BARILLEC, 5^{ème} Adjoint au Maire, délégué à la Culture et à la Jeunesse.

Membres : Mesdames Marie-Christine VILAIN, Renée BERNARD et Messieurs Paul DUBOIS, Dominique CORFEC, Philippe JORGE, Christian MARTIN, Pascal THEBAUD.

Commission FINANCES & INFORMATIQUE :

Présidente : Madame Lynda BLANCHARD, 6^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et à l'Informatique.

Membres : Madame Nathalie AUBREMAIRE et Messieurs Joël JOUAND, Pascal PLISSONNEAU, Hubert DELAHAIE, Dominique CORFEC, Christian MARTIN.

Commission PERSONNEL :

Président : Monsieur Christian GUIHENEUF, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégué au Personnel.

Membres : Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoints, Mesdames Sylvie BEAUCE et Nathalie AUBREMAIRE.

Commission TRAVAUX :

Président : Monsieur Christian GUIHENEUF, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux Travaux.

Membres : Messieurs Pascal PLISSONNEAU, Julien VASSEUR, Hubert DELAHAIE, Dominique CORFEC, Gilbert LEMESTRE, Roger ETOGO.

Commission QUARTIERS :

Présidente : Madame Françoise LASTENNET, 8^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Quartiers, à la Citoyenneté et à la Médiation Sociale.

Membres : Mesdames Mireille CHEDOTAL, Catherine LEGUEBE, Patricia HIOU, Marie-Christine VILAIN, Sylvie BEAUCE et Messieurs Philippe JORGE, Pascal THEBAUD.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES ELUS

COMMUNAUTAIRES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DE LA REGION NAZAIRIENNE ET

DE L'ESTUAIRE

C.A.RE.N.E.

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5216-3 et suivants,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2000 portant adhésion de la Commune de Montoir de Bretagne à la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à bulletins secrets, à la majorité,

DESIGNE :

- ❑ Madame Michèle LEMAITRE, Maire
- ❑ Monsieur Marcel LECLERC, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme et à l'Environnement
- ❑ Monsieur Joël JOUAND, Conseiller municipal délégué à l'Environnement
- ❑ Monsieur Dominique CORFEC, Conseiller municipal
- ❑ Monsieur Hubert DELAHAIE, Conseiller municipal.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

SYDELA

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

SYDELA :

Représentants titulaires : Monsieur Christian GUIHENEUF & Madame Chantal BEYER

Représentants suppléants : Monsieur Julien VASSEUR

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

PARC DE BRIERE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

PARC DE BRIERE :

Représentant proposé : Monsieur Joël JOUAND

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

COMMISSION SYNDICALE

DE GRANDE BRIERE MOTTIERE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE le représentant suivant :

COMMISSION SYNDICALE DE GRANDE BRIERE MOTTIERE :

Représentant proposé : Monsieur Hubert DELAHAIE

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

SYNDICAT MIXTE POUR

L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE

DU BASSIN DU BRIVET

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU BRIVET:

Représentant titulaire : Monsieur Hubert DELAHAIE

Représentant suppléant : Monsieur Julien VASSEUR

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

SIVU DE LA FOURRIERE DE GUERANDE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

SIVU DE LA FOURRIERE DE GUERANDE

Représentants titulaires : Monsieur Joël JOUAND & Madame Chantal BEYER

Représentant suppléant : Monsieur Christian GUIHENEUF

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

OFFICE SOCIO CULTUREL MONTOIRIN

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

OFFICE SOCIO CULTUREL MONTOIRIN

Représentants proposés : Messieurs Martial METAYER et Daniel LE BARIILEC
Mesdames Chantal BEYER, Patricia HIOU,
Marie-Christine VILAIN et Sylvie BEAUCE

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité,

DESIGNE les représentants suivants :

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Représentant proposés : Madame Michèle LEMAITRE, Maire
Madame Catherine LEGUEBE, Adjointe aux Sports
Messieurs Philippe JORGE, Marcel LECLERC et
Christian GUIHENEUF.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

OFFICE D'ANIMATION SPORTIVE

DE BRIERE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE le représentant suivant :

OFFICE D'ANIMATION SPORTIVE DE BRIERE

Représentant proposé : Madame Catherine LEGUEBE, Adjointe aux Sports

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

START'AIR

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité,

DESIGNE les représentants suivants :

START'AIR :

Représentants proposés : Madame Michèle LEMAITRE, Maire
Madame Catherine LEGUEBE, Adjointe aux Sports
Monsieur Daniel LE BARILLEC, Adjoint à la Culture
Mesdames Sylvie BEAUCE, Mireille CHEDOTAL et
Renée BERNARD

Madame LEGUEBE et Monsieur LE BARILLEC participeront au Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLEGE RENE GUY CADOU

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE RENE GUY CADOU

Membres Titulaires : Madame Michèle LEMAITRE, Maire

Madame Chantal BEYER, Adjointe à l'Enseignement

Membres suppléants : Madame Marie-Christine VILAIN

Monsieur Paul DUBOIS

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procurations : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

OGEC ECOLE SAINT ETIENNE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

OGEC ECOLE SAINT ETIENNE

Membre proposé : Madame Chantal BEYER, Adjointe à l'Enseignement

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

COMITE DE JUMELAGE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité,

DESIGNE les représentants suivants :

COMITE DE JUMELAGE

Membres proposés : Madame Michèle LEMAITRE, Maire
Mesdames Mireille CHEDOTAL, Lydie BERNIER et Annette REGENT
Messieurs Dominique CORFEC, Joël JOUAND et Julien VASSEUR

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

COMITE HYGIENE & SECURITE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité,

DESIGNE les représentants suivants :

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE / COMITE HYGIENE ET SECURITE

Membres titulaires : Madame Michèle LEMAITRE, Maire
Monsieur Christian GUIHENEUF, Adjoint au Personnel
Mesdames Chantal BEYER et Sylvie BEAUCE

Membres suppléants : Mesdames Françoise LASTENNET, Catherine LEGUEBE,
Arlette LE MEUTE et Mr Christian MARTIN

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

MISSION LOCALE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité,

DESIGNE les représentants suivants :

MISSION LOCALE

Membre titulaire : Madame Michèle LEMAITRE, Maire

Membre suppléant : Monsieur Martial METAYER, Adjoint aux Affaires Sociales

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

OFFICE DE TOURISME DE BRIERE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

OFFICE DE TOURISME DE BRIERE

Membre proposé : Monsieur Daniel LE BARILLEC, Adjoint à la Culture

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

CONSEILS D'ECOLES MATERNELLES

ET PRIMAIRES

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

CONSEILS D'ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Membre titulaire : Madame Michèle LEMAITRE, Maire

Membre suppléant : Madame Chantal BEYER, Adjointe à l'Enseignement

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA MAISON DE RETRAITE

« L'AUTOMNE3

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE
« L'AUTOMNE »

Représentant: Monsieur Martial METAYER, Adjoint aux Affaires Sociales

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 28 mars 2008

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DE LA COMMUNE

ASSOCIATION PACTES

**(Permanences Association Cantonale Travail
Entretien Service)**

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, l'unanimité,

DESIGNE les représentants suivants :

ASSOCIATION PACTES

Représentant titulaire : Monsieur Martial METAYER, Adjoint aux Affaires Sociales

Représentant suppléant : Madame Françoise LASTENNET, Adjointe Quartiers Citoyenneté Médiation Sociale

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

CCAS

DETERMINATION NOMBRE

ADMINISTRATEURS

DESIGNATION ELUS POUR SIEGER

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections du 16 mars 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité,

○ FIXE à CINQ le nombre d'administrateurs élus composant le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

○ DESIGNNE les élus suivants pour y siéger :

- Madame Michèle LEMAITRE, Maire
- Monsieur Martial METAYER, Adjoint au Maire, délégué aux Affaires Sociales
- Madame Chantal BEYER, Adjointe au Maire, délégué à l'Enseignement et à la Restauration Scolaire
- Madame Annette REGENT, Conseillère Municipale
- Madame Lydie BERNIER, Conseillère Municipale.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Convocation : le 21 mars 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 28

procuration : 1

Le vingt-huit mars deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

A MADAME LE MAIRE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal – Leguebe Catherine – Blanchard Lynda – Lastennet Françoise – Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard René–Beaucé Sylvie – Bernier Lydie – Aubremaire Nathalie – Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial – Delahaie Hubert – Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal – Dubois Paul – Lemestre Gilbert – Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusée : Mme Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer)

Secrétaire de Séance : Mr Marcel Leclerc

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Municipal à déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions,

CONSIDERANT la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, notamment son article 13,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DELEGUE à Madame Michèle LEMAITRE, Maire, et pour la durée de son mandat la totalité des pouvoirs prévus à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 13 de la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, à charge pour elle d'en rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal en application de l'article 2122-23 :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
2. De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
3. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article l. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
12. De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
15. D'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,
16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,
18. De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal,
21. D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme,
22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

